

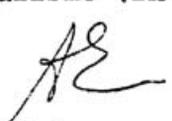
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/078 DU 17/11/86
DECRET N° /MTERFPFS.DGFP/DGPCE/16
portant intégration et nomination de
Monsieur MOUMBETI Julien dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I du Per-
sonnel des cadres du Journalisme (In-
formation)./-


LE PREMIER MINISTRE./-

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 82/924 du 20.10.82 portant statut particulier des cadres de l'Information ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;
- (/u le décret 67/90 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 3574/MESS.CAB.DOB du 20.8.85 du Directeur de l'Orientation et des Bourges transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DGB

DCF

AE

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 82/924 du 20.10.82 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MOUMBETI Julien, né le 30 Décembre 1959 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Journaliste, Spécialité : Journalisme, obtenu à l'Université d'Etat V.I. Lénine de la BIELORUSSIE (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel des cadres du Journalisme (Information) et nommé au grade de Journaliste niveau III, Stagiaire indice 790.

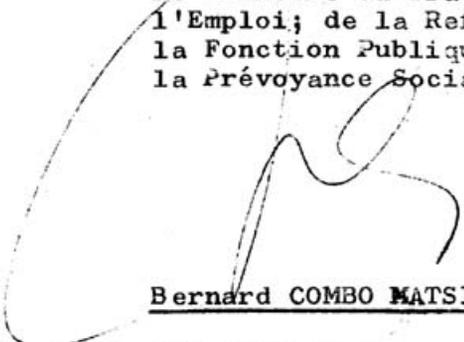
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

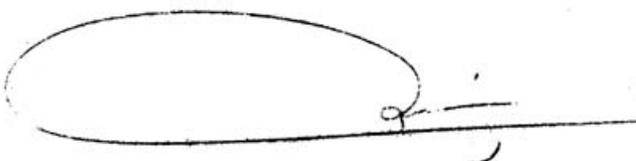
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre du Travail, de l'Emploi; de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICHA


Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE. 3
DGPCE/BST.. 3
DGB..... 3
DCF..... 2
MIPT..... 3
INTERESSE...1
BOSSIER.... 3
SGG/BC..... 2./-

